

COMPTE-RENDU DE REUNION Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Présents : Claire BOURVEN, Stéphanie QUINIOU, VIMFLES Justine, LE GALL Elen, STEPHAN Marion, LE MOIGNE Michelle, KEROUANTON Céline.

Excusés : MONFORT Franck, FLOCH Marion.

Rédacteur : Sandrine VELLY

Date et heure : Jeudi 09 février 2023 14h00 – Salle du Conseil

1. Compte-rendu des CSSCT des 15/09/2022 et 22/11/2022

Mme Sandrine VELLY, Responsable de département RH, demande aux élus s'ils ont des remarques sur les deux derniers comptes rendus.

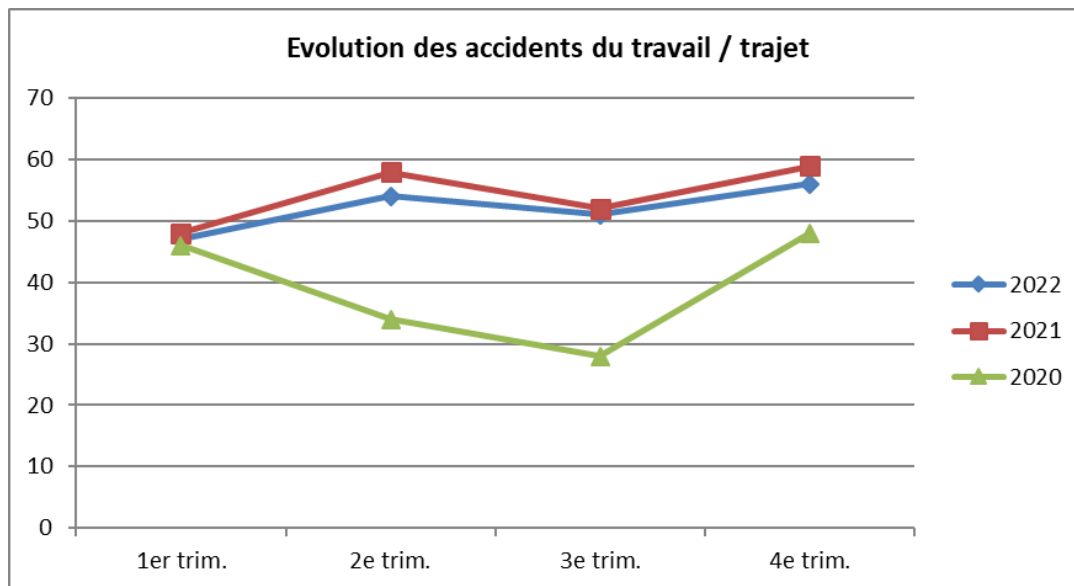
Il n'y a pas de remarques sur les compte-rendu.

2. Présentation des statistiques des accidents du travail du 4^{ème} trimestre 2022 et retour sur les enquêtes des accidents de travail, dont celui survenu sur le toit du site de Perharidy

Mme VELLY présente les statistiques des accidents du travail du 4^{ème} trimestre 2022.

Evolution du nombre d'accidents du travail et de trajet par pôle

2022	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	TOTAL
Médico-social	22	26	29	18	95
Ressources	5	2	0	0	7
Sanitaire	14	21	19	31	85
Social	6	5	3	7	21
TOTAL	47	54	51	56	208



Le nombre d'accidents du travail et d'accidents de trajet connaît une légère hausse au 4^{ème} trimestre 2022 avec 59 accidents de travail contre 51 au 3^{ème} trimestre. Au total sur l'année 2022, la moyenne du nombre d'accident de travail par trimestre a baissé par rapport avec l'année 2021 avec 52 accidents de travail en moyenne (54 accidents en moyenne par trimestre sur l'année 2021).

De plus, le taux de fréquence est le plus bas de l'année avec un taux de 22,40% (28,5 au 1^{er} trimestre, 28,34 au 2^{ème} trimestre, 36,91% au 3^{ème} trimestre). Le taux de gravité baisse par rapport au trimestre précédent en atteignant 0,69%, mais reste en dessous de la moyenne annuelle de 0,72 (0,88 1^{er} trimestre, 0,59 au 2^{ème} trimestre, 0,72% au 3^{ème} trimestre).

Cela signifie qu'au 4^{ème} trimestre 2022, le nombre d'accidents de travail ayant entraîné des arrêts de travail était en baisse, et que les jours d'arrêts de travail étaient stables par rapport aux moyennes annuelles.

Nouvelle classification CCN51 à compter du 01/07/03 :

C : cadre E : éducatif AS.M : assistante familiale
AM : agent de maîtrise S : soignant INT : intérimaire
A : administratif L : logistique

N°class.	Type de l'accident	Nombre	Groupe CCN 51							
			C	AM	A	E	S	L	ASM	INT
1	A.E.S (Accidents avec Exposition au Sang)	3					2	1		
2	Violence	8				4	3	1		
3	Manutention	14		1		1	9	3		
4	Machine et Matériel	11				1	6	4		
5	Déplacement	4					3	1		
6	Trajet	5				2	2	1		
7	Autres	11				2	5	4		

TOTAL	56
--------------	-----------

La répartition par éléments matériels des accidents du travail reste semblable à celle de l'année 2021, avec un nombre plus important d'accidents de travail liés à la manutention.

Il convient de noter que l'écart entre les accidents de travail liés à la manutention et les autres types d'accidents n'est pas significatif, ce qui peut traduire une certaine sensibilisation des salariés à la démarche prévention et des actions menées pour encourager l'utilisation de matériels.

- **Retour sur les enquêtes des accidents de travail, dont celui survenu sur le toit du site de Perharidy**

Mme VELLY rappelle la nature de l'accident décrit par la victime sur la déclaration de l'accident de travail visé « Lors de la vérification des tourelles de désenfumage avec la société BOHEC, a dû sauter pour passer d'un toit à l'autre et est tombée. Réception sur pied gauche et le bras a tapé sur le toit. »

Le service technique a confirmé que des commandes d'échelles fixes de toit et de marches ont été effectuées. Ils sont aujourd'hui en attente de réception de ces éléments.

Mme STEPHAN, élue CGT, indique que la CSSCT préconise l'achat d'une nacelle. Par ailleurs, elle note qu'au cours de l'enquête réalisée sur cet accident, il a été identifié qu'elle ne portait pas d'harnais de sécurité, pas de casque.

Mme BOURVEN, élue SUD, demande quelle est la conséquence de la reconnaissance d'un accident de travail. Mme VELLY répond que lorsqu'un accident est reconnu comme accident de travail, il n'y a pas de jours de carence en cas d'arrêt maladie et il y a une prise en charge à 100% des frais de santé engagés en lien avec cet accident de travail par la CPAM.

La CPAM peut être amenée à réaliser une enquête sur un accident de travail déclaré par l'employeur afin de vérifier son caractère professionnel. Il s'agit alors d'une procédure contradictoire, avec un questionnaire adressé au salarié et à l'employeur. Il y a ensuite des possibilités de recours en cas de contestation sur la reconnaissance du caractère professionnel auprès de la Commission de Recours Amiable.

Pour rappel, un accident de travail doit être déclaré par le salarié au plus tard dans un délai de 24 heures suivant la survenue de l'accident. L'employeur doit ensuite réaliser la déclaration dans les 48 heures auprès de la CPAM.

La Direction exige que toutes les dispositions en matière de sécurité soient respectées par les salariés. Nous demanderons au responsable des services techniques de rappeler aux salariés la nécessité de respecter les consignes de sécurité.

3. Actualité des travaux immobiliers et avancement des travaux relatifs aux préconisations de la CSSCT

a) Chariot de ménage de la maison de l'aidant

M. LE VEZO, Responsable Logistique Hôtelière, n'était pas informé d'une demande en lien avec le chariot de ménage au sein de la maison de l'aidant. Il indique qu'il est tout à fait envisageable d'acheter un chariot, sous réserve que cela soit possible en terme d'investissement.

Mme STEPHAN précise que la contrainte est qu'il n'y a pas de central à dilution sur place.

Une discussion avec les équipes sur l'équipement à acheter va être réalisée.

M. LE VEZO apporte une précision sur les chaussures sécurité. Suite à l'organisation d'un groupe de travail, auquel certains membres de la CSSCT ont pu assister, il a été acté de changer la gamme en la passant au niveau supérieur. Elles seront désormais remplacées tous les 2 ans, sauf urgence. Les conditions seront donc les mêmes qu'à l'EHPAD de Saint Vincent Lannouchen pour l'ensemble des sites.

b) Problème électrique et téléphonique à Saint Jacques, Roscoff et Ty Yann

M. DEVAUX, Adjoint au responsable technique, indique que la totalité du réseau téléphonique est en cours de refonte avec une migration vers un nouveau système. Des problèmes techniques peuvent survenir.

Concernant le site de Ty Yann, l'incident récent était en lien avec le fournisseur d'accès Internet et donc indépendant des services techniques de la Fondation.

c) Changement du plan d'évacuation du service de pédiatrie Roscoff (obsolète)

Mme BOURVEN, élue SUD, indique que le plan d'évacuation n'est pas à jour.

M. DEVAUX répond que le service technique va se charger de le réactualiser.

d) Rehausse lave-vaisselle St Luc et SSR Addictologie

Mme BOURVEN note que la rehausse des lave-vaisselles n'a toujours pas été réalisée.

Les services techniques ont prévu cette intervention au mois de février.

M. DEVAUX précise que concernant les lave-vaisselles des foyers du Pont Neuf, la cadre de service a demandé, suite à une concertation en équipe, de ne pas rehausser les lave-vaisselles du foyer de Pont Neuf.

Mme VIMFLES ira vérifier dans les services du Foyer du Pont Neuf que la demande est exacte.

e) Combiné téléphonique accueil

Le poids des combinés des nouveaux postes téléphoniques est légèrement plus lourd 204g contre 171g. A noter qu'il existe la fonction « mains libres » ou la possibilité de mettre un casque.

Le service informatique a été sollicité et les personnes qui ont fait part du problème refusaient la proposition de casque car cela isolerait trop aux bruits extérieurs ce qui nécessite de les retirer puis de les remettre de façon répétitive.

Il y a la possibilité d'installer d'anciens combinés mais la haute définition sera perdue et la compatibilité n'est pas garantie.

Des casques adaptés sont en cours d'étude, notamment ceux utilisés sur le site de Saint Vincent Lannouchen.

f) Sécurisation ascenseurs Roscoff

2 ascenseurs avec une technologie différente ne peuvent pas avoir un blocage des portes. Des affiches ont été mises dans les ascenseurs afin d'indiquer qu'à partir d'une certaine heure, les ascenseurs sont bloqués et qu'il faut rouvrir la porte pour sortir. La société OTIS en charge de la maintenance des ascenseurs n'a pas de dispositif permettant de désactiver l'ouverture des portes ou de les laisser ouvertes, par mesure de sécurité. Un devis est en cours de réalisation afin d'installer un système de badge à l'extérieur des ascenseurs.

Au SSR Neurologie certains patients prennent les ascenseurs pour sortir la nuit pour fumer. La commande des cartes ascenseurs a été réalisée il y a 6 mois et elles sont arrivées il y a 2 jours. M. DEVAUX précise qu'il y aura possibilité de mettre en place des badges pour limiter les accès aux ascenseurs.

g) Sécurisation porte galerie (installation d'un dispositif manuel)

Mme BOURVEN indique que la sécurisation n'a toujours pas été réalisée.

La sécurisation de cette porte n'est pas compatible avec la sécurité incendie. Une demande de dérogation est en cours auprès de la commission de sécurité.

h) Commande capitonnage amovible pour certaines chambres au SSR Neurologie

Mme BARON, cadre de santé au SSR Neurologie, souhaite qu'un affinage des besoins soit d'abord réalisé en interne. Une réunion sera programmée au second trimestre.

Les services techniques aborderont ce sujet avec la société Adam.

Compléments points travaux :

Au niveau de l'accueil du site de Perharidy, lorsqu'il faut réaliser des appels d'urgence, il faut aller rechercher une feuille dédiée qui est installée à 2 mètres du téléphone. Mme BOURVEN demande l'installation d'une tablette pour réaliser les appels d'urgence.

4. Enquête risques psychosociaux au Secteur social

Mme VELLY indique que la contribution formation versée à l'OPCO Santé au-delà du taux légal, permet à la Fondation de bénéficier d'une « prestations RH » sur un thème précis. Dans ce cadre, le service RH a échangé avec notre conseiller OPCO Santé afin d'étudier la possibilité de bénéficier de cette prestation pour réaliser une enquête sur les risques psychosociaux au sein du secteur social. Nous avons eu la confirmation de la faisabilité de solliciter cette prestation sur cette thématique.

L'OPCO Santé va donc mettre la Fondation en lien avec un prestataire sélectionné au niveau national, auprès de qui il faudra établir un cahier des charges. Les élus seront sollicités pour l'élaboration de ce cahier des charges puis dans le reste de la démarche.

Les éléments identifiés suite à cette enquête devront être mis en lien avec le DUERP.

A noter que les résultats de cette enquête sur les RPS pourraient s'étendre à d'autres secteurs. Le secteur médico-social et le secteur sanitaire ont également bénéficié d'une enquête ces dernières années.

Les élus souhaitent se rapprocher de M. MONFORT, excusé ce jour, afin d'évoquer avec lui cette proposition d'enquête via l'OPCO Santé.

5. Traitement des déchets à Saint Luc et au SSR Neurologie

M. LE VEZO a réalisé un tour dernièrement pour vérifier le circuit. A la connaissance de M. LE VEZO, un changement de procédure n'est pas en cours de validation.

Une nouvelle aire de déchet global est en cours de réflexion. Une rencontre est prévue la semaine prochaine.

De nouveaux containers viennent d'être reçus à Saint Luc. Ils vont être installés progressivement. L'ensemble des containers de Roscoff vont être changés.

6. Point sur les investissements de 2021 en lien avec l'accompagnement financier de l'ARS au titre des fonds pour la modernisation et l'investissement en santé

Pour rappel, les investissements définis en 2021 étaient les suivants :

NATURE DES INVESTISSEMENTS PROPOSES	NBRE	TY	PERHA
<i>PREVENTION DES TMS</i>			
RAILS DIALYSE	1		3 000
CHAISES RELEVEUSES : NEURO ET SSNR	2		7 400
ASSISTANCE ELECTRIQUE DES CONTAINERS ET DES CHARIOTS	2	13 000	
VERTICALISATEUR : SSR POLYVALENT	1	1 500	
ERGOTRON : ADDICTOLOGIE	1	1 500	
<i>AMELIORATION DES VESTIAIRES</i>			
ARMOIRES ET ASSISES			10 000
<i>DETENTE RESTAURATION SPORT</i>			
SALLE DE PAUSE COLLECTIVE INTERSERVICES SOUS LA FORME D'UN MOBILHOME AVEC TERRASSE	1 PAR SITE	50 000	50 000
EQUIPEMENTS SPORTIFS EXTERIEURS : vélo, rameur, vélo elliptique ...	5 PAR SITE	6 000	6 000
TOTAL		72 000	76 400
		TOTAL	148 400
		ENVELOPPE ARS	146 691

Les investissements ci-dessous ont bien été réalisés en 2021 :

- Achat de 24 Rails au SSRS Locomoteur pour 18 065€,
- Chaises releveuses SSR Neurologie et SSNR : achat de 2 chaises de douche Cap Vital et de 2 guidon de transfert Aigo 5021€,
- Assistance électrique des containers et des chariots : achat chariots RTS et transrack pour 16 557€ (sur le site de Saint Luc),

- Verticalisateur au SSR Polyvalent : acheté en dehors de l'enveloppe FMIS 2455€,
- Achat des équipements sportifs : commande effectuée pour le site de Brest, livraison prévue fin avril début mai. Des rails en pédiatrie ont par ailleurs été acheté au lieu des équipements sportifs sur le site de Perharidy suite à une décision en CSE.
- Ergotron : achat réalisé en dehors de l'enveloppe FMIS.
- Le verticalisateur n'a pas été acheté. L'équipe, avec les conseils de l'ergothérapeute a préféré s'équiper de 4 guidons de transfert. Le nombre de verticalisateurs dans le service est suffisant.

Un investissement n'a pas pu être réalisé concernant les salles de pause. Pour le site de Perharidy, cela ne pourra se faire comme c'était envisagé à cause d'un refus des architectes des bâtiments de France. Une autre réflexion est en cours.

La salle de pause de Brest sera réalisée en même temps que le projet des services technique, informatique et social.

7. Réflexion autour d'une enquête sur la possibilité d'installer des rails au plafond dans les salles de rééducation de la Fondation

Des rails au service rééducation du SSRNR sont déjà installés mais cela n'est pas possible de les mobiliser pour toutes les prises en charge.

La rééducation sur le site de Ty Yann est actuellement dans un Algéco donc ce ne serait pas possible techniquement.

Le souhait sera remonté auprès de Jérémie NODE qu'il soit intégré au nouveau projet immobilier du site de Ty Yann.

Deux dispositifs sont possibles : l'installation de rails au plafond ou de portiques de délestage mobile. Mme QUINIOU, élue SUD, indique que l'installation de rails peut être compliquée car il n'est pas possible de les utiliser en dehors des lits dans les chambres.

M. DEVAUX indique qu'il y aurait la possibilité de faire un lien avec l'exosquelette.

8. Retour sur l'enquête sur la trichloramine à la piscine et étude du sol en hémodialyse

Mme BOURVEN indique que des mesures ont été réalisées et ces dernières sont correctes.

M. DEVAUX indique que la validation des calculs doit être faite par un laboratoire spécialisé.

Pour le sol en hémodialyse le point sera remis à l'ordre du jour en l'absence de données précises.

9. Point sur les formations PRAP

Il convient de noter que fin 2022, deux formations PRAP ont organisé et il n'y a eu qu'un inscrit.

L'habilitation de l'EPSAT pour organiser des formations PRAP n'a pas été renouvelée pour l'année 2022, un dossier est actuellement en cours de dépôt afin que l'EPSAT puisse de nouveau en assurer. Cependant, une

autre formation est proposée afin de former à la sécurité au travail tout en montrant les aides techniques qui existent par Béatrice HENNOTE en lien avec un ergothérapeute : Principes de sécurité Physiques et d'économie d'effort d'une durée de 7h avec théorie et pratique aides techniques.

L'objectif en 2023 sera de désigner un formateur par site qui lui-même pourra former d'autres salariés.

Les élus indiquent que les salariés ne savent pas s'ils sont concernés par ces propositions de formation. Ils notent également que les formations PRAP sont peut-être trop longues (sur 3 jours), et qu'il est compliqué pour les professionnels de pouvoir se mobiliser autant.

Il est convenu qu'une communication par NI sera effectuée.

10.Méthodologie d'articulation possible entre le COPIL prévention et la CSSCT sur les RPS

Le prochain COPIL prévention est fixé au 12/04. Un lien est déjà créé avec la présence de Mme BOURVEN à ces COPIL.

Mme BOURVEN, si elle le souhaite, peut proposer d'inscrire des points qui lui semblent importants.

Par ailleurs, des personnes composant le COPIL seront invités occasionnellement en CSSCT.